

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2024-049</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 12 septembre 2024</b></p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le douze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Jean-Yves RICHAUD, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Marylise GEORGEN à Laurent MARIANELLI, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Monique JOANNY, Jean-Yves RICHAUD à Christine NALLET, Brigitte MONTET à Marie-José MONFRIN, Norbert GUILLARME à Séverine BERGERET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

## 8.8 – Projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Vaucluse

---

### Monsieur Gwénaél LOUAISEL, adjoint, expose :

Après plus de deux ans de travail, le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Vaucluse a été validé par le comité de pilotage de la révision du plan le 05 décembre 2023.

Compte-tenu des compétences exercées par les collectivités territoriales dans les divers secteurs susceptibles d'améliorer la qualité de l'air, les communes constituent des partenaires majeurs du nouveau PPA de Vaucluse.

Au titre de l'article R222-21 du Code de l'Environnement, la commune de Robion est sollicitée afin d'émettre son avis sur le projet de PPA de Vaucluse.

Ce PPA permettra, à travers son plan d'actions :

- de pérenniser le respect des valeurs limites réglementaires pour le dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> et les particules fines PM<sub>10</sub> pour l'ensemble des stations fixes de surveillance de la qualité de l'air observée depuis 2017 et 2019 respectivement ;
- de n'avoir plus aucune population exposée à des dépassements des valeurs limites réglementaires d'après la modélisation dès 2030 ;
- de tendre vers les lignes directrices de l'OMS pour les particules fines PM<sub>10</sub> et le dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> afin d'assurer un air sain à l'ensemble de la population du territoire.

Le document central est volontairement simple et communicant afin que le PPA soit connu de tous et fasse référence sur le territoire en matière d'action pour la qualité de l'air. Au travers du comité de pilotage mis en place, il a été validé un dispositif de suivi et d'animation pour impliquer sur la durée l'ensemble des acteurs concernés et s'assurer de la mise en œuvre des actions et de l'atteinte des objectifs. Enfin, ce PPA sera évolutif pour permettre l'ajout de nouvelles actions.

**Le Conseil Municipal,**

EMET à l'unanimité un avis favorable sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Vaucluse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

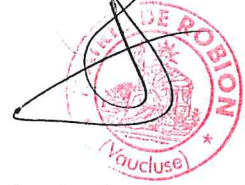
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240913-DE\_2024\_049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 13 septembre 2024  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique Joanny', written over the typed name.